

QUESTIONNAIRE AUTO-EVALUATION Administration Boucle du Mouhoun

1=Pas encore de progrès ; 2= : Développement supplémentaire requis ; 3= En bonne progression, plus de développement requis ; 4= Progrès significatif ; 5= Complété

CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION (de 1 à 5)	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
COMPOSANTE 1				
Sous-Composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+				
1. Responsabilisation et transparence	Qu'est-ce qui montre que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ fonctionnent de manière non directive, responsable et transparente ?	5	Existence Décret et arrêtés sur le cadre institutionnel de la REDD+ qui permet le fonctionnement de manière non directive, responsable et transparente	Définir une stratégie d'autofinancement
2. Mandat et budget opérationnels	Qu'est-ce qui indique que les institutions nationales REDD+ opèrent dans le cadre de mandats précis, qui se renforcent mutuellement, avec des budgets suffisants, prévisibles et durables ?	4	Existence des arrêtés des organes Effort de STN dans la mobilisation des ressources financières au profit de ses organes	Promouvoir l'autofinancement de ses organes
3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ vérifient-ils que les activités sont coordonnées avec les cadres d'action nationaux ou sectoriels plus généraux, s'y intègrent et les influencent (agriculture, environnement, gestion des ressources naturelles, développement de l'infrastructure et aménagement du territoire par exemple) ?	5	les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ vérifient ils que les activités sont coordonnées avec les cadres d'action nationaux ou sectoriels plus généraux, s'y intègrent et les influencent à travers l'existence de Décret, arrêtés des organes et le rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques	

4. Capacité de supervision technique	Avec quelle efficacité et quelle efficience les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ conduisent-ils et supervisent-ils les opérations de préparation multisectorielles, y compris la supervision courante des préparatifs techniques ?	4	Avec l'existence de Décret et arrêtés des organes, le rapport sessions de ses organes, les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ conduisent de façon efficace et efficiente les opérations de préparation multisectorielles	Opérationnaliser les instances de concertation au niveau communal
5. Capacité de gestion des fonds	Comment les institutions et les dispositifs de gestion apportent-ils la preuve d'une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente, notamment de leur coordination avec d'autres opérations financées par les partenaires au développement ?	5	les institutions et les dispositifs de gestion apportent la preuve d'une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente à travers l'existence de rapports d'audits et lettre d'approbation	
6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours	Quels sont les éléments qui montrent que le mécanisme fonctionne à l'échelon national, infranational et local, qu'il est transparent et impartial, qu'il est doté d'un mandat clairement défini, et qu'il dispose d'une expertise et de moyens satisfaisants ?	4	Existence de Rapport de mise en place du MGP des projets pilotes, rapport de suivi du MGP, schéma du cadre institutionnel de la REDD+ montre que le mécanisme fonctionne à l'échelon national, infranational et local, qu'il est transparent et impartial	Renforcer les capacités technique, financière et matériel des acteurs à tous les niveaux

	Qu'est-ce qui indique que les collectivités éventuellement concernées sont informées du mécanisme, qu'elles y ont accès et que celui-ci donne suite aux informations communiquées en retour et aux recours ?	4	Existence de Rapport de mise en place du MGP des projets pilotes, rapport de suivi du MGP, schéma du cadre institutionnel de la REDD+ indique que les collectivités éventuellement concernées sont informées du mécanisme, qu'elles y ont accès et que celui-ci donne suite aux informations communiquées en retour et aux recours	Mettre en place les MGP dans les communes qui n'en disposent pas
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation				
7. Participation et engagement des principales parties prenantes	De quelle manière la participation réelle, continue et à part entière des principales parties prenantes est-elle établie au travers des mécanismes institutionnels (notamment les opérations supplémentaires visant à mobiliser les groupes marginalisés comme les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts) ?	5	Le Rapport de la méthodologie des vagues de concertation, Le rapports d'activités de consultations sur le cadre institutionnel de la REDD+, Le rapport des vagues de consultation, le PMPP des projets pilotes et les rapports des diverses formations, de concertations des parties prenantes établissent la participation réelle, continue et à part entière des principales parties prenantes e au travers des mécanismes institutionnels	

	<p>Quels sont les mécanismes participatifs utilisés pour que les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts puissent participer utilement aux phases de préparation et d'exécution de REDD+ ?</p>	5	<p>Le rapport de la méthodologie des vagues de concertation, Rapports d'activités de consultations sur le cadre institutionnel de la REDD+, Rapport des vagues de consultation, PMPP des projets pilotes et les rapports des diverses formations, de concertations des parties prenantes constituent participatifs utilisés pour que les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts puissent participer utilement aux phases de préparation et d'exécution de REDD+</p>	
8. Processus de consultation	<p>Quels sont les éléments qui démontrent que les processus de consultation à l'échelon national et local sont clairs, représentatifs, transparents, et qu'ils donnent accès aux informations en temps voulu et de manière adaptée au contexte culturel ?</p>	4	<p>Les rapports des vagues de consultation , Document sur la méthodologie de sélection des participants aux fora villageois sont des preuves que les processus de consultation à l'échelon national et local sont clairs, représentatifs, transparents, et qu'ils donnent accès aux informations en temps</p>	<p>Annexer la liste de présence des rapports des vagues de consultation</p>

			voulu et de manière adaptée au contexte culturel	
	Quelles sont les preuves que le pays a appliqué un processus d'autosélection pour identifier les ayants droits et les parties prenantes durant les consultations ?	4	Les rapports des vagues de consultation Document sur la méthodologie de sélection des participants aux fora villageois	Annexer la liste de présence des rapports des vagues de consultation
	Quelles sont les éléments attestant qu'il est fait appel aux institutions et aux processus de décision des populations autochtones pour enrichir les consultations et renforcer la participation ?	4	Les rapports des vagues de consultation Document sur la méthodologie de sélection des participants aux fora villageois témoignent que le pays a appliqué un processus d'autosélection pour identifier les ayants droits et les parties prenantes durant les consultations	Annexer la liste de présence des rapports des vagues de consultation
	Quelles sont les données qui prouvent que les processus tiennent compte des sexospécificités et encouragent la participation du plus grand nombre ?	3	Les rapports des vagues de consultation et Document sur la méthodologie de sélection des participants aux fora villageois qui prouvent que les processus tiennent compte des sexospécificités et encouragent la participation du plus grand nombre	Annexer la liste de présence des rapports des vagues de consultation
9. Diffusion de l'information et accès à l'information	Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux de la	5	Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux de la REDD+ ont-ils assuré en temps	

	REDD+ ont-ils assuré en temps voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations (associées à toutes les activités préparatoires, notamment la mise au point de la stratégie REDD+, des niveaux de référence et des systèmes de suivi) de manière adaptée au contexte culturel ?		voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations (associées à toutes les activités préparatoires, notamment la mise au point de la stratégie REDD+, des niveaux de référence et des systèmes de suivi) de manière adaptée au contexte culturel ?	
	Qu'est-ce qui indique que les informations sont accessibles aux parties prenantes (qu'elles sont diffusées sous une forme et dans une langue que celles-ci comprennent par exemple) et effectivement reçues ?	5	La stratégie de communication du PIF, Bulletin REDD+/info, Boîtes à images des fora villageois, le Site web, lettres d'invitation, maquettes banderoles etc. Les maquettes des dérouleurs, les rapports des caravanes de presse, les Convention avec les radios locales, Rapports des Fora régionaux des forêts, Diffusion télévisions nationales, Vidéos youtube indiquent que les informations sont accessibles aux parties prenantes et effectivement reçues	
	Quels sont les moyens de communication utilisés pour informer correctement les parties prenantes,	5	La stratégie de communication du PIF,	

	surtout celles qui n'ont pas ou peu accès aux informations pertinentes ?		<p>Bulletin REDD+/info, Boîtes à images des fora villageois, le Site web, lettres d'invitation, maquettes banderoles etc.</p> <p>Les maquettes des dérouleurs, les rapports des caravanes de presse, les Convention avec les radios locales, Rapports des Fora régionaux des forêts, Diffusion télévisions nationales, Vidéos youtube sont les moyens de communication utilisés pour informer correctement les parties prenantes, surtout celles qui n'ont pas ou peu accès aux informations pertinentes</p>	
10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Comment les résultats des consultations sont-ils intégrés (incorporés, diffusés, divulgués et pris en compte) dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi ?	5	<p>Les résultats des consultations sont-ils intégrés dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi à travers le Draft de la SN-REDD+,</p>	

			Rapports des ateliers de consultation sur le cadre institutionnel et Divers rapports d'études	
CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+				
Sous-Composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières				
11. Évaluation et analyse	La synthèse des travaux conduits durant les phases de formulation et de préparation de la R-PP présente-t-elle une analyse des évolutions récentes de l'utilisation (y compris traditionnelle) des terres et une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance (y compris traditionnels/coutumiers), aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières ?	5	Les Rapports thématiques, les rapports tome 1 sur les FDDF contiennent des informations attestant que les phases de formulation et de préparation de la R-PP présentent une analyse des évolutions récentes de l'utilisation des terres et une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières	
12. Hiérarchisation des éléments favorables / défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	De quelle manière l'analyse a-t-elle été utilisée pour établir l'ordre dans lequel les programmes et politiques intégrées à la stratégie REDD+ doivent traiter les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en valeur des forêts ?	5	L'ordre dans lequel les programmes et politiques intégrées à la stratégie REDD+ doivent traiter les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en	

			valeur des forêts a été établie à travers les rapports sur les FDDF et le rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles	
	L'analyse a-t-elle examiné les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier auxquelles, le cas échéant, les programmes et politiques intégrés à la stratégie REDD+ doivent procéder ?	5	Les rapports sur les FDDF Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles contiennent des éléments qui démontrent comment les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier auxquelles, le cas échéant, les programmes et politiques intégrés à la stratégie REDD+ doivent procéder	
13. Liens entre ces éléments favorables / défavorables et les activités de REDD+	Qu'est-ce qui indique que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier (le cas échéant) et les activités de REDD+ ont été identifiés ?	5	Le contenu du rapport tome 1 sur les FDDF indique que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier (le cas échéant) et les activités de REDD+ ont été identifiés	
14. Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources	Les plans d'action établis pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes	5	Le contenu de Forest country note,	

naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+ définissent-ils d'autres étapes et définissent-ils les ressources nécessaires ?		Rapports thématiques (notamment le rapport sur la gouvernance sur les FDDF) et le Rapport sur la revue du cadre juridique attestent que les plans d'action établis pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+ définissent-ils d'autres étapes et définissent les ressources nécessaires	
15. Incidence sur les lois et politiques forestières	L'évaluation met-elle en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme ?	5	Les document tels que : Revue du cadre juridique Rapports thématiques sur les FDDF (Partie concernant les politiques forestières notamment les études thématiques sur les CAF, les SUT, Gouvernance forestière) ; Forest country note Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les	

			politiques sectorielles montrent que l'évaluation met en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme	
Sous-Composante 2b : Options stratégiques REDD+				
16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	Les options stratégiques de REDD+ (hiérarchisées sur la base d'une évaluation approfondie des facteurs directs et indirects du déboisement, des obstacles aux activités de mise en valeur des forêts et/ou en fonction d'autres facteurs, le cas échéant) ont-elles été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif ?	5	Les rapports des ateliers régionaux et de l'atelier national sur les FDDF Rapport tome 2 sur les options stratégiques Draft de la stratégie (pour le potentiel de réduction des émissions) sont des preuves que les options stratégiques de REDD+ ont été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif	
	Le potentiel de réduction des émissions des interventions a-t-il été, dans la mesure du possible, estimé, et en quoi a-t-il éclairé l'élaboration de la stratégie REDD+ ?	5	Le potentiel de réduction des émissions des interventions a été, dans la mesure du possible, estimé, et éclairé l'élaboration de la stratégie REDD+ à travers les rapports des ateliers régionaux et de l'atelier national sur les FDDF, Rapport tome 2 sur les options stratégiques	

			Et le Draft de la stratégie (pour le potentiel de réduction des émissions)	
17. Evaluation de la faisabilité	Les options stratégiques de REDD+ sont-elles évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités qu'elles présentent, et d'une analyse coûts-bénéfices ?	5	Le rapport tome 2 des FDDF, Le CGES du PGPC/REDD+, Avis de faisabilité E&S des projets du PIF, Rapports des sessions COTEVE (Voir ANEVE) et le RPP apportent des éléments de preuve que les options stratégiques de REDD+ sont évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités qu'elles présentent, et d'une analyse coûts-bénéfices	
18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Des discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier (transports et agriculture par exemple) ont-elles été constatées ?	5	Le rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles relève des discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier	
	Un calendrier et une procédure visant à y remédier et à intégrer les options	5	Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les	

	stratégiques de REDD+ avec les politiques de développement applicables ont-ils été établis ?		politiques sectorielles relève l'existence d'un calendrier et d'une procédure visant à y remédier et à intégrer les options stratégiques de REDD+ avec les politiques de développement applicables	
	Appuient-elles les objectifs plus généraux en matière de développement et mobilisent-elles l'adhésion des collectivités ?	5	Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles montre que les stratégies de REDD+ Appuient les objectifs plus généraux en matière de développement et mobilisent l'adhésion des collectivités	
Sous-Composante 2c : Cadre de mise en œuvre				
19. Adoption et application de lois et réglementations	Des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités de REDD+ ont-ils été adoptés ?	5	Décret sur le cadre institutionnel de la REDD+, Différents Arrêtés des organes de la REDD+, Le fonctionnement effectif des organes de la REDD+ et Le rapport de validation du PGPC/REDD+ par le CN/REDD+ attestent que des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités de REDD+ ont-ils été adoptés	

	Quelles sont les données attestant que les lois et politiques REDD+ pertinentes sont appliquées ?	5	Le Décret sur le cadre institutionnel de la REDD+, Différents Arrêtés des organes de la REDD+, Le fonctionnement effectif des organes de la REDD+ et Le rapport de validation du PGPC/REDD+ par le CN/REDD+ contiennent autant d'éléments attestant que les lois et politiques REDD+ pertinentes sont appliquée	
20. Directives de mise en œuvre	Quels sont les éléments qui montrent que le cadre de mise en œuvre définit les droits au carbone, les mécanismes de partage des avantages, les modalités de financement de REDD+, les procédures officielles d'agrément (pour les projets pilotes ou les projets REDD+ par exemple) et les mécanismes de recours ?	5	Rapport sur l'analyse des droits carbone Rapport provisoire du mécanisme de partage des bénéfiques Le guide de compréhension de la REDD+ (Les procédures officielles d'agrément) Le rapport de validation du PGPC/REDD+ par le CN/REDD+ sont des éléments qui montrent que le cadre de mise en œuvre définit les droits au carbone, les mécanismes de partage des avantages, les modalités de financement de REDD+, les procédures officielles et les mécanismes de recours	

21. Mécanismes de partage des avantages	Qu'est-ce qui indique que les mécanismes de partage des avantages sont transparents ?	5	Rapport provisoire du mécanisme de partage des bénéfices qui prend en compte les différentes parties prenantes et existence de directives pour la gestion des plaintes de recours	
22. Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	Existe-t-il un système national d'information géo-référencé ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes (localisation, structure de propriété, comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+ par exemple) ; assure-t-il un accès public aux informations relatives à REDD+ ?	5	Plateforme GEMS (capture d'écran) Suivi du bilan carbone des projets pilotes avec l'outil EXACT (capture d'écran) sont des documents qui renseignent de l'existence d'un système national d'information géo-référencé ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes et assurant un accès public aux informations relatives à REDD+	
Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux				
23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Quels sont les preuves que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales applicables au contexte national ont été pleinement identifiées/analysées dans le cadre d'études ou de diagnostics adaptés et de processus de consultation ?	5	Le Rapport provisoire sur les enjeux environnementaux et sociaux de l'EESS est une preuve que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales applicables au contexte	

			national ont été pleinement identifiées/analysées dans le cadre d'études ou de diagnostics adaptés et de processus de consultation	
24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des Impacts	Comment les résultats de l'EES et les impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) recensés ont-ils été utilisés pour hiérarchiser et définir les options stratégiques REDD+ ?	3	Le rapport EES est en cours de finalisation et permettra éventuellement de mieux affiner, hiérarchiser les options stratégiques REDD+	Veiller à finaliser et valider l'EES
25. Cadre de gestion environnementale et sociale	Quels sont les éléments attestant que le CGES est en place et qu'il assure la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+ ?	2	Le rapport EES est en cours de validation Canevas CGES validé par la banque mondiale Pas de CGES en place, donc pas de gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+	Finaliser et valider l'EES Mettre en place le CGES
CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence				
26. Démonstration de la méthode	Le NERF/NRF infranational ou national préliminaire est-il présenté (dans le dossier préparatoire) au moyen d'une méthodologie clairement documentée fondée, s'il y a lieu, sur une approche graduelle ?	5	Le NRF et le Rapport sur la méthodologie d'élaboration du NRF contiennent des données attestant que le NERF/NRF infranational ou national préliminaire sont présentés au moyen d'une méthodologie clairement documentée fondée	

	Des plans concernant des mesures supplémentaires et les besoins en données sont-ils fournis, et la relation entre le niveau de référence infranational et le niveau de référence national en évolution est-elle démontrée (le cas échéant) ?	5	NRF Rapport sur la méthodologie d'élaboration du NRF dans leur contenu atteste que Des plans concernant des mesures supplémentaires et les besoins en données sont fournis et démontrent la relation entre le niveau de référence infranational et le niveau de référence national en évolution	
27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	Dans quelle mesure l'établissement du NERF/NRF tient-il compte des données historiques, et, dans le cas où il est adapté à la situation nationale, quelles sont les raisons et les données qui démontrent que les ajustements projetés sont crédibles et défendables ?	5	Le NRF Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC font ressortir que l'établissement du NERF/NRF tient compte des données historiques, et les données qui démontrent que les ajustements projetés sont crédibles et défendable	
	Les données et documents sont-ils fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du NERF/NRF?	5	Le NRF Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC assurent que Les données et documents sont fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du NERF/NRF	

<p>28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC</p>	<p>Le NERF/NRF (présenté dans le dossier préparatoire) est-il fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC, et permettant de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles (le cas échéant) et des hypothèses utilisées pour définir le NERF/NRF?</p>	<p>5</p>	<p>Le NRF Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC, Rapports des ateliers sur la définition de la forêt et le Rapport de l'atelier technique de validation du NRF démontrent que le NERF/NRF) est fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC, et permettant de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles (le cas échéant) et des hypothèses utilisées pour définir le NERF/NRF</p>	
CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde				
Sous-composante 4a. Système national de suivi forestier				
<p>29. Explication de la méthode de suivi</p>	<p>Des raisons explicites ou des preuves analytiques viennent-elles étayer le choix de la méthode utilisée ou proposée (conjuguant la télédétection et des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier, la résolution, la</p>	<p>4</p>	<p>Le NRF, le Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC, le Rapport de l'atelier national sur les arrangements institutionnels</p>	<p>Finaliser le protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions</p>

	<p>couverture et la précision du système, l'intégration des réservoirs de carbone et de gaz) et des améliorations qui leur seront apportées à la longue ?</p>		<p>du SNSF et le Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions font ressortir des raisons explicites ou des preuves analytiques étayant le choix de la méthode utilisée ou proposée et des améliorations qui leur seront apportées à la longue</p>	
	<p>Le système a-t-il été examiné sur le plan technique et approuvé à l'échelon national ? Est-il compatible avec les directives nationales et internationales en vigueur et en élaboration ?</p>	<p>4</p>	<p>Le NRF, Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC, Rapport de l'atelier national sur les arrangements institutionnels du SNSF et le Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions contiennent des éléments montrant que Le système a été examiné sur le plan technique et approuvé à l'échelon national et est compatible avec les directives nationales et internationales en vigueur et en élaboration</p>	<p>Finaliser le protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions</p>

	Les éventuelles sources d'incertitude sont-elles, dans la mesure du possible, identifiées ?	4	Les éventuelles sources d'incertitude sont, dans la mesure du possible, identifiées à travers le NRF, le Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC, Rapport de l'atelier national sur les arrangements institutionnels du SNSF et le Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions	Finaliser le protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions
30. Démonstration des premières phases d'application	Qu'est-ce qui indique que le système est en mesure d'assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité ?	4	Le Rapport de l'atelier national de validation du cadre institutionnel du SNSF, le Rapport du cadre institutionnel du SNSF et le Protocole de production des données d'activités et facteurs d'émissions NRF (Méthodologie) qui indique que le système est en mesure d'assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité	Disponibiliser l'arrêté du CTS MNV/REDD+ Et les rapports des rencontres du CTS
	Comment le système repère-t-il et évalue-t-il le déplacement des émissions (fuite) et, le cas échéant, quels sont les premiers résultats ?	4	Rapport de l'atelier national de validation du cadre institutionnel du SNSF, le Rapport du cadre institutionnel du SNSF, le	Disponibiliser l'arrêté du CTS MNV/REDD+ Et les rapports des rencontres du CTS

			<p>Protocole de production des données d'activités et facteurs d'émissions NRF (Méthodologie) permettent repérer et d'évaluer le déplacement des émissions (fuite) et, le cas échéant, les premiers résultats</p>	
	<p>Comment les principales parties prenantes participent-elles à l'élaboration et aux premières phases d'application du système (dont la collecte de données et la vérification éventuelle des résultats), ou sont-elles consultées à cet égard ?</p>	4	<p>Le Rapport de l'atelier national de validation du cadre institutionnel du SNSF, le Rapport du cadre institutionnel du SNSF et le Protocole de production des données d'activités et facteurs d'émissions NRF (Méthodologie) montrent comment les principales parties prenantes participent à l'élaboration et aux premières phases d'application du système et comment elles sont consultées à cet égard</p>	<p>Disponibiliser l'arrêté du CTS MNV/REDD+ Et les rapports des rencontres du CTS</p>
	<p>Quelles sont les preuves que le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone (et les émissions de GES associées) aux estimations de référence utilisées pour établir le REL/RL ?</p>	4	<p>Le Rapport de l'atelier national de validation du cadre institutionnel du SNSF Rapport du cadre institutionnel du SNSF</p>	<p>Disponibiliser l'arrêté du CTS MNV/REDD+ Et les rapports des rencontres du CTS</p>

			<p>Protocole de production des données d'activités et facteurs d'émissions NRF (Méthodologie) donnent des preuves que le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone aux estimations de référence utilisées pour établir le NERF/ ?NRF</p>	
<p>31. Dispositifs et capacités institutionnels</p>	<p>Les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts sont-ils clairement définis (traitement des données satellite, inventaire forestier, diffusion d'informations) ?</p>	<p>5</p>	<p>Le Livrable 2.2 sur les arrangements institutionnels du SNSF, Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions, Lien du NRF sur le site de la CCNUCC (démonstration de la transparence) Rapport de l'atelier du SIA, (diffusion des résultats du NRF) Fichier excel REDDCompass montrent que le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone</p>	

	<p>Qu'est-ce qui indique que des mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ont été présentés et sont au moins dans leurs premières phases d'application ?</p>	<p>5</p>	<p>Le Livrable 2.2 sur les arrangements institutionnels du SNSF, Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions, Lien du NRF sur le site de la CCNUCC (démonstration de la transparence), Rapport de l'atelier du SIA (diffusion des résultats du NRF), Fichier excel REDDCompass indiquent que des mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ont été présentés et sont au moins dans leurs premières phases d'application</p>	
	<p>Les besoins en ressources connexes ont-ils été définis et estimés (capacités, formations, matériel, logiciels et budget requis par exemple) ?</p>	<p>5</p>	<p>Livrable 2.2 sur les arrangements institutionnels du SNSF Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions Lien du NRF sur le site de la CCNUCC (démonstration de la transparence)</p>	

			<p>Rapport de l'atelier du SIA (diffusion des résultats du NRF)</p> <p>Fichier excel</p> <p>REDDCompass contiennent des preuves que les besoins en ressources connexes ont été définis et estimés</p>	
Sous-composante 4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et sauvegardes				
32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	Comment les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ ont-ils été identifiés ? Des recommandations en matière de renforcement des capacités ont-elles été formulées à cet égard ?	5	Le Rapport sur les bénéfices non carbone et le Rapport sur les enjeux E&S renseignent sur la manière dont les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ ont été identifiés et sur recommandations en matière de renforcement des capacités formulées à cet égard	
33. Suivi, notification et échange d'informations	Qu'est-ce qui indique qu'un mécanisme transparent de diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes a été présenté et qu'il est au moins entré dans ses premières phases d'application ?	5	Le Rapport du diagnostic de l'ONEDD, Rapport sur les bénéfices non carbone et le Lien du site du SIE (Système d'information environnemental) indiquent qu'un mécanisme transparent de diffusion	

			<p>régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes a été présenté et qu'il est au moins entré e dans ses premières phases d'application</p>	
	<p>Comment les informations suivantes sont-elles diffusées : variables quantitatives ou qualitatives de première importance témoignant de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, de la conservation de la biodiversité, de la prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance intéressant directement la préparation de la REDD+, et de l'application des sauvegardes en tenant dûment compte des dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES ?</p>	5	<p>Le Rapport du diagnostic de l'ONEDD, le Rapport sur les bénéfices non carbone Lien du site du SIE (Système d'information environnemental) montrent comment sont diffusées les information sur les variables quantitatives et qualitatives témoignant l'amélioration des moyens moyens de subsistance ruraux, de la conservation de la biodiversité, de la prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance intéressant directement la préparation de la REDD+, et de l'application des sauvegardes en tenant dûment compte des dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES</p>	

34. Dispositifs et capacités institutionnels	Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont-ils clairement définis ?	5	Le Rapport du diagnostic de l'ONEDD, le Rapport sur les bénéfices non carbone Arrêté portant création du STN/REDD+ (Cellule dédiée au sauvegarde disponible) définissent clairement les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes	
	Les ressources nécessaires à cet égard ont-elles été recensées et estimées (en termes de capacités, de formation, de matériel et de logiciels, et de budget)?	5	Rapport du diagnostic de l'ONEDD Rapport sur les bénéfices non carbone Arrêté portant création du STN/REDD+ (Cellule dédiée au sauvegarde disponible) font cas du recensement et de l'estimation des ressources nécessaires à cet égard	